

<http://jesuschristenfrance.fr/spip.php?article503>

Abomination totalitaire socialiste : le soi-disant délit d'entrave numérique à l'avortement !



- C

des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -
Date de mise en ligne : jeudi 1er décembre 2016

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Abomination totalitaire socialiste : le soi-disant délit d'entrave numérique à l'avortement !

Le procédé habituel des dictateurs totalitaires, nazis, communistes ou islamiques : ils osent marteler sur tous les médias que ce n'est pas l'information qu'ils veulent museler mais les « fausses informations » qu'ils veulent interdire !

Les porte-parole et soutiens du gouvernement socialiste sur ce seul point où ils réalisent leur unité usent du procédé habituel des dictateurs totalitaires, nazis, communistes ou islamiques : ils osent marteler sur tous les médias que ce n'est pas l'information qu'ils veulent museler mais les « fausses informations » qu'ils veulent interdire !

On est vraiment là dans une cynique tartufferie d'État, on est vraiment dans le règne du « Big Brother » célèbre du roman « 1984 » de Georges Orwell. Car c'est exactement du contraire qu'il s'agit !

Ce sont en effet les prosélytes de l'avortement sans limite, désormais érigé en un intouchable tabou, en valeur fondamentale de « civilisation », qui font massivement dégouliner leur désinformation.

Leur première abomination consiste en l'interdiction de l'information fondamentale du fait que l'IVG est plus exactement une IVV : interruption volontaire de vie.

Selon le moment dans la grossesse de son exécution, l'IVV consiste en l'élimination d'un embryon ou ensuite d'un fœtus, et enfin d'un bébé : dans tous ces cas, l'information vraie est qu'il s'agit de la suppression d'un être humain en développement.

Voilà la réalité, voilà la vérité irréfutable que nul ne saurait nier avant tout débat sur les applications légales de l'avortement.

Ce que veulent en fait interdire les fanatiques abortophiles Laurence Rossignol et Marisol Touraine ou encore Bruno Le Roux, le président du groupe parlementaire socialiste, c'est la possibilité d'un temps de réflexion, d'une recherche de conseil pour la femme en détresse ne se résolvant pas sans hésitation à supprimer l'être qu'elle a conçu avec son mari, son amant ou son « partenaire ». Pour ces ministres et politiciens, toute IVV est une victoire idéologique.

Il s'agit là de quelque chose de fascinant : pour la première fois dans l'histoire de l'humanité on veut imposer une interdiction étatique d'écoute d'arguments plaidant le laisser-vivre pour un être humain en développement.

On mesure aujourd'hui l'étendue du mensonge d'État

Hier, la loi Giscard-Chirac-Veil de 1975 fut présentée lors de sa promulgation comme un texte motivé par la recherche d'un moindre mal. En fait, elle consista aussitôt en un appui à la banalisation de l'avortement. Aujourd'hui l'avortement est devenu le tabou des tabous.

On mesure ainsi combien le combat pour la défense de la vie innocente est simultanément un combat pour la vérité et pour la liberté.

C'est le combat pour une civilisation de la vie dont il s'agit, face à la barbarie triomphante de la culture de mort, la barbarie nihiliste du racisme antihumain. »

Bernard Antony

Source :

[Bernard Antony](#)

Une nation qui condamne à mort ses propres enfants, est déjà condamnée

Communiqué de SOS Tout-Petits :

"Ce jeudi 1er décembre, l'Assemblée nationale examine en première lecture la proposition de loi du groupe socialiste concernant le « délit d'entrave numérique à l'IVG ». Malgré le tabou que l'on veut imposer, cette initiative illustre, avec différents autres événements survenus depuis le début de l'année, que, depuis 40 ans, l'avortement est resté un sujet de société des plus sensibles. Nous dénonçons, tout d'abord, la culpabilité de l'État français dans la promotion, depuis des dizaines d'années, de l'avortement de masse. Nous dénonçons aussi l'imposture totalitaire de la censure des sites Internet qu'une telle loi impliquerait.

Nous constatons donc, sans surprise, que la Liberté semble être une entité à géométrie variable : elle n'est jamais utilisée par ses plus virulents défenseurs que dans le dessein exclusif de servir le Mal. Ceci ne nous empêchera pas bien évidemment de brandir la « liberté d'expression » et le « libre choix », pour mettre les élites politiques face à leurs propres contradictions. Mais nous tenons à réaffirmer notre position : jamais la liberté ne pourra être considérée comme une fin en soi ; jamais nous n'accepterons qu'au nom de la liberté, soit mise sur un pied d'égalité la vie d'un enfant innocent, et sa mise à mort.

Nos objectifs sont clairs : il ne s'agit pas simplement de l'accès à une information authentique sur l'avortement. Il s'agit du respect de la Vie de sa conception à sa mort naturelle, et donc de l'abrogation pure et simple de la loi Veil, ce qui ne serait pas envisageable sans des réformes vraiment sociales qui pourraient, plutôt que rembourser les avortements, accueillir et soutenir les femmes enceintes en détresse. La loi Veil de 1975, nous le voyons aujourd'hui, n'a instrumentalisé la détresse des femmes que dans l'optique d'instaurer petit à petit de façon généralisée l'odieux sacrifice des innocents.

Nous ne sommes pas dupes des puissances occultes qui vampirisent depuis des siècles la vie politique française, dans une guerre toujours plus ouverte contre Dieu. Car c'est bien l'un des plus grands maux de notre société que l'absence de Dieu : une nation qui condamne à mort ses propres enfants, est déjà condamnée. Refuser la nature humaine à une catégorie de personnes est caractéristique des totalitarismes matérialistes les plus sanglants du XXe siècle ; le Pape Jean- Paul II, témoin de ces heures sombres, nous avait prévenu : "Aujourd'hui encore vaut ce principe : les droits de Dieu et les droits de l'homme sont respectés ensemble ou ils sont violés ensemble".

Michel Janva, le salon beige

Le fanatisme sociétal de la gauche française

« FIGAROVOX/TRIBUNE - Le groupe PS pourrait faire voter une loi « anti-sites IVG ». Thibaud Collin se demande si la droite osera revenir sur cet exemple de fanatisme sociétal. Pour le philosophe, ce serait une belle manière de signifier à la gauche que son monopole idéologique est caduc.

Thibaud Collin est philosophe et essayiste. Agrégé de philosophie, il est professeur dans les classes préparatoires du Collège Stanislas à Paris et membre de l'institut d'études anthropologiques « Philanthropos ». Il a notamment publié *Sur la morale de Monsieur Peillon* (éd. Salvator, 2013) et *Divorcés remariés : l'Église va-t-elle (enfin) évoluer ?* (éd. Desclée de Brouwer, 2014).

« Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ! ». Saint-Just est-il devenu la référence impensée du gouvernement Valls ? Comment comprendre autrement que la liberté, réclamée haut et fort lorsqu'il s'agit de permettre aux femmes d'avorter, soit pénalisée quand il s'agit de proposer aux mêmes femmes des matériaux de discernement pour mûrir leur choix ? La seule solution pour résoudre cette contradiction est de conclure que la femme qui se pose des questions sur le devenir de sa grossesse n'est libre que d'avorter. C'est un choix obligatoire comme les élections dans les régimes politiques au Parti unique ! Telle est la conception ubuesque de la liberté qui anime cette proposition de loi.

C'est un choix obligatoire comme les élections dans les régimes politiques au Parti unique !

Car jusqu'à nouvel ordre lorsqu'on délibère en vue de poser un choix, plusieurs possibilités se présentent à notre esprit et c'est pour cela qu'il s'agit de s'enquérir de leurs avantages et inconvénients respectifs en s'informant et en prenant conseil. Ce constat de bon sens est balayé d'un revers de main. La majorité socialiste absolutise à ce point la liberté de la femme de « disposer de son corps » que tout ce qui peut leur apparaître comme le commencement d'une remise en question de cette dite liberté est vue comme un obstacle à réduire de toute urgence. Cette tendance à simplifier à l'extrême une réalité humaine complexe s'appelle du fanatisme ou de la bêtise, les deux n'étant jamais bien loin.

Cette tendance à simplifier à l'extrême une réalité humaine complexe s'appelle du fanatisme ou de la bêtise, les deux n'étant jamais bien loin.

Cette paranoïa liberticide est de plus une insulte faite à toutes les femmes enceintes qui se posent des questions, hésitent et cherchent une issue parfois dans un profond désarroi. Mais l'idée même que l'avortement puisse être associé à une situation angoissante est insupportable à ce féminisme paternaliste qui lui sait que l'avortement est un acte banal. Une nouvelle fois dans sa déjà longue carrière, l'idéologie de la liberté absolutisée nie les libertés concrètes des personnes immergées dans l'épaisseur de leur itinéraire de vie. Laissons donc les idéologues du « camp du Bien » dans leur enfermement mental et adressons-nous à l'opposition parlementaire, probable future majorité.

François Fillon ayant mis les libertés au cœur de son projet, peut-on espérer qu'il s'engage dès maintenant à abroger cette loi inique s'il est élu à la présidence de la République ? La question mérite d'être posée tant le parti dont il vient de prendre la tête nous a habitué à un triste scénario : effets oratoires et guerre d'amendements contre une loi déclarée injuste suivis, une fois revenu aux affaires, d'une lâche génuflexion devant le soi-disant sens de l'histoire. Conservateurs dans l'opposition, progressistes au pouvoir. Cette incohérence intellectuelle n'est pas pour rien dans le discrédit des partis dits de gouvernement. On peut espérer que François Fillon en a pris conscience et qu'il est prêt à transgresser enfin cette loi implicite que toute réforme sociétale devienne inéluctablement objet d'un

Abomination totalitaire socialiste : le soi-disant délit d'entrave numérique à l'avortement !

consensus. Ce serait une belle manière de signifier à la Gauche que son monopole métapolitique est fini. »

Source :

[le figaro vox politique](#)